



INDEXATION

Qu'est-ce que l'IMI ?

L'indice monétaire d'inflation (IMI) est un indice spécifique aux régimes de la Ville de Montréal. La formule pour calculer l'IMI est en fonction du taux de rendement des obligations du Canada venant à échéance dans 10 ans ou plus.

Afin de déterminer l'indice monétaire d'inflation au 1^{er} juillet d'une année, on calcule la moyenne des taux (en %) des obligations du Canada (échéance 10 ans ou plus) sur 60 mois au 31 décembre de l'année précédente. On ajoute 1 à ce résultat (qui est en %) pour ensuite le diviser par 1,02 et retrancher 1.

L'indice monétaire d'inflation (IMI)

COMMENT SE CALCULE L'IMI?

Voici le détail du calcul de l'IMI qui était applicable pour l'indexation du 1^{er} juillet 2024.

Taux de rendement des obligations d'épargne du Canada échéance 10 ans ou plus (en %)					
	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	2,11	1,42	1,32	2,07	2,92
Février	2,10	1,32	1,77	2,24	3,34
Mars	1,76	1,25	1,90	2,45	3,06
Avril	1,90	0,99	1,96	2,82	2,98
Mai	1,75	0,92	1,91	2,80	3,18
Juin	1,70	0,95	1,77	3,24	3,15
Juillet	1,67	0,86	1,64	2,85	3,34
Août	1,34	1,01	1,73	3,06	3,46
Septembre	1,54	0,99	1,92	3,03	3,93
Octobre	1,60	1,01	1,88	3,43	3,96
Novembre	1,57	1,06	2,03	3,02	3,39
Décembre	1,67	1,13	1,75	3,31	3,00

Somme des taux des 60 mois : 129,23

Moyenne (somme divisée par 60) : 2,1538

Une fois que l'IMI est déterminé, nous sommes en mesure de calculer l'indexation applicable.

$$IMI_{2024} = \frac{1,021538}{1,02} - 1 = 0,151 \%$$

COMMENT L'INDEXATION DE LA RENTE EST-ELLE DÉTERMINÉE?

Premièrement, nous devons déterminer le taux d'indexation applicable à la rente de retraite. Le taux est basé sur l'indice monétaire d'indexation (IMI) auquel on retranche 3,6 %. On appelle ce taux l'indice des rentes.

$$\text{Indice des rentes} = IMI - 3,6 \%$$

Par exemple le taux d'indexation applicable au 1^{er} juillet 2024.

$$\begin{aligned} \text{Indice des rentes} &= 0,151 \% - 3,6 \% \\ &= -3,449 \% \end{aligned}$$

Une fois l'indice des rentes déterminé, un test d'indexation accumulée est effectué tous les 1^{er} juillet. Nous vérifions si la rente indexée depuis la retraite jusqu'au 1^{er} juillet de l'année d'indexation est supérieure au montant de rente que vous recevez à la date à laquelle l'indexation est calculée. Lorsque ce test est effectué, il inclut autant les indices d'indexation positifs que négatifs calculés depuis le début de la retraite.

L'augmentation de votre rente ne prend effet qu'à partir du moment où l'écart entre la rente indexée depuis votre retraite jusqu'à la date de calcul et le montant de la rente payable est positif.

EXEMPLE

Pour une rente au moment de la retraite de 1 000 \$, le tableau ci-dessous présente l'écart entre le test d'indexation accumulée en date du 1^{er} juillet 2024 (date de l'indexation) et le montant de la rente actuellement en versement, selon l'année de retraite de la personne retraitée.

Par exemple, pour un retraité de 2003, qui reçoit actuellement une rente de 1 000 \$, la différence entre le montant du test d'indexation accumulée au 1^{er} juillet 2024 (620 \$) et le montant de la rente actuellement en versement (1 000 \$) est de -380 \$. La différence étant négative, le montant de la rente actuellement en versement n'est pas augmentée au 1^{er} juillet 2024. Pour que la rente soit augmentée à nouveau, il faudra donc que l'indexation accumulée soit de plus de 61,3 %. À noter que pour les retraites avant 2003, votre rente a été indexée pour la dernière fois en 2003, dès 2004 le test d'indexation accumulée ne permet pas l'augmentation de la rente.

Année de retraite	Montant payable au 2024-07-01 (en \$)	Test indexation accumulé au 2024-07-01 (en \$)	Écart à récupérer (en %)
2014	1 000	707	41,4 %
2013	1 000	690	44,9 %
2012	1 000	675	48,1 %
2011	1 000	662	51,1 %
2010	1 000	652	53,4 %
2009	1 000	642	55,8 %
2008	1 000	635	57,5 %
2007	1 000	628	59,2 %
2006	1 000	624	60,3 %
2005	1 000	621	61,0 %
2004	1 000	620	61,3 %
2003 et avant	1 000	620	61,3 %

HISTORIQUE

Voici l'évolution de l'indice des rentes des 32 dernières années (formule IMI- 3,6 %).

Historique de l'indice IMI- 3,6 % (en %)

Année	Taux	Année	Taux
2024	-3,449	2008	-0,977
2023	-3,642	2007	-0,717
2022	-3,775	2006	-0,426
2021	-3,774	2005	-0,132
2020	-3,588	2004	-0,012
2019	-3,417	2003	0,025
2018	-3,340	2002	0,174
2017	-3,311	2001	0,512
2016	-3,034	2000	0,981
2015	-2,714	1999	1,558
2014	-2,460	1998	2,025
2013	-2,201	1997	2,483
2012	-1,808	1996	2,926
2011	-1,596	1995	3,431
2010	-1,453	1994	3,683
2009	-1,219	1993	4,150

Pour plus d'information

Services aux retraités

Téléphone : 514 872-9721

Courriel : services-auxretraites@montreal.ca

Site Web : retraitemontreal.qc.ca

